

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Mardi 10 Mars 2020 à 20h00

Absents excusés : Messieurs Didier LAPIE, Frédéric MAITTE et Thierry MONCUI

- **Vote du Compte Administratif – Budget Photovoltaïque 2019** :

Conrad CHER ne prenant pas part au vote

Excédent global de 25 701.00€

(Fonctionnement (excédent) : 28 339.60€ et Investissement (déficit) : 2 638.40€)

- **Affectation du résultat – Budget Commune** :

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

Le besoin net de la section d'investissement est estimé à : 2 638.60€

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 2 638.60€

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (002) : 25 701.00€

Et décide d'affecter une partie de l'excédent (12 000€) du Budget Photovoltaïque vers le Budget de la Commune.

- **Vote du Budget Photovoltaïque 2020** :

○ Section d'investissement comme suit : 25 701.00 €

○ Section de fonctionnement comme suit: 2 638.00 €.

- **Vote du Compte Administratif – Budget Commune 2019** :

Conrad CHER ne prenant pas part au vote

Excédent global de 72 728.47€

(Fonctionnement (excédent) : 114 724.02€ et Investissement (déficit) : 41 995.55€)

- **Affectation du résultat – Budget Commune** :

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

Le besoin net de la section d'investissement est estimé à : 41 995.55€

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 41 995.55€

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (002) : 72 728.47€

Et décide d'affecter une partie de l'excédent (12 000€) du Budget Photovoltaïque vers le Budget de la Commune.

- **Demande de programmation travaux voirie** :

Le Conseil décide de demander à la Communauté Urbaine du Grand Reims, l'inscription au programme des travaux de voirie pour :

- Rue de Micaille

- Ruelle des pressoirs.

Questions diverses :

- **Stationnement devant l'école** :

Le Conseil décide de ne pas donner une suite favorable à la demande des enseignantes de stationner devant l'école. Cet arrêt étant prévu pour déposer/chercher les enfants à l'école de ce fait, les parents et enfants restent prioritaires.

Séance levée à 22h15.